

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1435

présenté par

M. Descoeur, M. Leclerc, M. Cattin, M. Sermier, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Thiériot,
Mme Bonnivard, M. Vialay et M. Lurton

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.